

Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-six et le-vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme JEANNE Marie-Pierre, la plus âgée des membres du conseil.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Madame CARNET Mathilde, Monsieur COGE Quentin, Madame DURAND Bérangère, Madame ESNAULT Amélie, Monsieur FAUVEL Thibault, Monsieur GAUGAIN Nicolas, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur LECERF Etienne, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARIE François, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame PIGEON Charlotte, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Madame SCHELLES Aurore, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès

Absents excusés : Monsieur CHAGNY David donne pouvoir Madame ESNAULT Amélie, Madame LARCHER Solène donne pouvoir à Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur LE TOURNEUR Julien, Madame LEPORTIER Charlotte donne pouvoir à Monsieur LEBON Nicolas,
Secrétaire : Madame VILLAIN Marie-Agnès

Objet : Election du maire

Délibération 16/2026

Deux assesseurs ont été désignés : M. COGE Quentin et M. GAUGAIN Nicolas.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

La président, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

Mme JEANNE Marie-Pierre s'est portée candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 9

A obtenu : Mme JEANNE Marie-Pierre : 18 voix

Mme JEANNE Marie-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.

Mme JEANNE Marie-Pierre a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 24 mars 2026

La Maire

Marie-Pierre JEANNE



La secrétaire

Marie-Agnès VILLAIN

